



Peut-on signer un CDD après un CDI dans une même société?

Par **vertdemain**, le 24/11/2012 à 07:36

Bonjour,

J'ai embauché récemment en CDI une étudiante infirmière dont la formation est rémunérée par le Pôle Emploi.

1. Est-il exact qu'elle ne peut cumuler un CDI avec son indemnité de formation versée par Pôle Emploi?

2. Sous quelle forme/quel statut puis-je continuer à travailler avec elle: CDD? Est-il légal d'embaucher en CDD une personne qui a démissionné de son CDI?

Merci de vos conseils!

Vertdemain

Par **janus2fr**, le 24/11/2012 à 08:34

[citation]Est-il légal d'embaucher en CDD une personne qui a démissionné de son CDI?
[/citation]

Bonjour,

Embaucher en CDD quelqu'un qui a démissionné d'un CDI auparavant dans l'entreprise n'est pas, en soi, illégal.

Mais à condition que le recours au CDD soit justifié. On n'embauche pas en CDD pour n'importe quoi, il faut un motif valable.